et laisserait finalement, comme cela a eu lieu jusqu'à ce jour, des bénéfices suffisants.

La réforme portant sur l'institution des postes locales permettrait du reste de se contenter du personnel actuel, quitte à augmenter les appointements comme il en est question.

Voici donc exposés les arguments pour et contre l'abaissement des tarifs, mais encore une fois la grande réforme, la mesure générale soumise au Parlement a peu de chances d'aboutir pendant la présente législature.

Le Parlement sent à qualité pour décider une réforme générale de notre régime postal intérieur.

Il ne saurait même toucher aux tarifs extérieurs sans une entente internationale avec les puissances signataires de la convention de Berne.

Le terrain étant ainsi bien délimité, nous croyons qu'une autre réforme importante est possible; elle est appliquée en Allemagne et y donne les plus heureux résultats.

A de légères différences près l'Allemagne est régie par un tarif postal intérieur semblable au nôtre, semblable comme forme mais inférieur en fait. L'affranchissement pour les lettres d'ampère est de 10 pfennig quand chez nous il est de 15 centimes, le pfennig valant un centime et quart, nos voisins de l'Est jouissent d'une bonification de 2 centimes 1/2 pour la lettre ordinaire. La carte postale au régime intérieur est de 5 pfennig soit 6 centimes, tandis que chez nous elle est de 10 centimes. Il résulte de ces deux exemples que les tarifs intérieurs allemands sont sensiblement inférieurs aux nôtres et une maison de commerce qui entretient une correspondance territoriale considérable réalise de ce fait un grand avantage pécuniaire.

Il est ridicule de faire du sentimentalisme en pareils d'intérêts qui touchent de si près au commerce national. qu'une réforme utile et vraiment démocratique vienne d'outre-Rhin ou d'outre-Manche, il convient de l'examiner sans parti-pris, sans préventions d'aucune espèce, car c'est la caractéristique du progrès, sur le terrain économique aussi bien que sur le terrain scientifique, avant-garde international. Les étrangers n'ont pas hésité à prendre chez nous ce qui leur paraissait susceptible d'application ou de perfectionnement ; pourquoi n'en ferions-nous pas de même ?

Dans un prochain article, nous nous proposons d'expliquer le fonctionnement des postes locales en Allemagne, une des plus heureuses réformes qui ait été tentée dans l'administration des postes et télégraphes. Cela s'appelle chez eux de ce nom à la consonance *Lokalbriefverkehr*. — R.

# L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 10 décembre. — Aujourd'hui calme complet, rien de bien saillant à signaler dans les journaux. Cet le calme succédant à l'orage de ces dernières semaines. Les amis de Dreyfus semblent se tenir coi pour le moment, et le commandant Ravary poursuit son enquête sur le cas de M. Esterhazy.

## L'INSTRUCTION

Le commandant Ravary a entendu en outre M. Pelletier, Fama du colonel Sandher, et Mathieu Dreyfus. A une heure et demie, est arrivé en voiture M. Teyssonières, convoqué par le commandant Ravary. M. Esterhazy n'est pas venu ce matin au Cherche-Midi.

Le bruit courait même hier que le commandant Ravary, dont l'attitude jusqu'à ce jour a été si partiale, allait être remplacé par un officier plus impartial, mais il semble que ce bruit ne soit pas fondé.

Le commandant Ravary, dans l'exercice de sa mission, a pu constater que le colonel Sandher, qui travaille souvent tard chez lui, était dans son cabinet de travail lorsque, vers six heures du soir, un coup de sonnette se fit entendre.

Mme Sandher était rentrée dans sa chambre. La servante était sortie. Le colonel alla ouvrir lui-même. Il se trouva en présence de deux hommes, correctement vêtus de noir.

— Le colonel Sandher ? demanda l'un d'eux. — C'est moi. Nous venons vous entretenir pendant quelques instants de l'affaire Dreyfus.

— Et plus tôt, l'homme ajouta : « Je suis Mathieu Dreyfus. Nous sommes ses frères. » Et ils lui tendirent leurs cartes de visite.

Le colonel hésita un instant, puis, pris de pitié, « pouvant il prévoir ce qui se passa, — il dit simplement : « Entrez ! »

Quand les trois personnages furent assis dans le cabinet « Votre frère est-il coupable ? demanda Mathieu. — Je le crois, » dit le colonel.

« Et Mathieu Dreyfus, qui savait de quel poids pouvait être la déposition du colonel Sandher devant les juges du conseil de guerre, dit textuellement : « Nous sommes bien connus. Ce ne sont pas riches, mais je demeurais bien trois cent mille francs pour que cette affaire fut arrangée. »

Le colonel Sandher se leva aussitôt, chassa et, sans dire un mot, alla ouvrir la porte. Surpris, les deux frères de Dreyfus se levèrent et sortirent sans que ni eux ni le colonel échangent un mot de plus.

Dès le lendemain, le colonel Sandher envoyait un rapport à ses chefs.

## Le quartier latin toujours en ébullition

Les étudiants ont, ce matin encore, manifesté au quartier latin contre le *Figaro* et contre M. Zola. Ce soir a eu lieu au quartier une représentation organisée par l'Association des étudiants. On annonce qu'à la sortie du théâtre les jeunes gens se livreront à une manifestation moustre contre les défenseurs de Dreyfus.

## La mise au ban du «Figaro» dans les cercles militaires

Le *Jour* donne ce soir la liste d'une quinzaine de cercles militaires de province qui ont supprimé leur abonnement au *Figaro*, et le texte de certains ordres du jour de colonels qui mettent ce journal à l'index en raison de son attitude «antipatriotique et antimilitaire.»

### L'incident Sandher. — Les déclarations de Mathieu Dreyfus

Paris, 10 décembre. — *Le Temps* a envoyé un de ses rédacteurs chez Mathieu Dreyfus au sujet de l'information du *Jour* :

« J'oppose, à cette allégation, le démenti le plus formel. Un peu de la fin du mois de novembre ou au commencement de décembre 1894, c'est-à-dire à une époque où le procès ne pouvait plus être évité, je me suis rendu, en effet, chez le colonel Sandher, non pas à dix heures du soir, mais à une heure de l'après-midi.

» J'étais accompagné de mon frère Léon Dreyfus, et muni d'une lettre de recommandation, émanant d'un ancien officier supérieur en retraite, camarade et condisciple du colonel Sandher.

» Notre intention était de lui demander quelles étaient les charges qui pesaient sur notre frère. Il Sandher nous reçut très cordialement et nous exprima ses regrets du malheur qui nous frappait. Il se borna à ces regrets et ne nous fournit aucun renseignement sur les charges qui pesaient sur notre frère. »

# CHAMBRE DES DÉPUTÉS

*Séance du vendredi 10 décembre*

Présidence de M. Buisson, président.

La séance est ouverte à deux heures.

### L'établissement thermal de Vichy

L'ordre du jour appelle la discussion du projet concernant la convention passée entre le ministre de l'intérieur et la Compagnie fermière de Vichy.

M. Vaillant est inscrit pour parler le premier, mais il constate que la Chambre n'est pas en nombre et demande l'ajournement à trois heures.

On vote sur cette proposition qui est repoussée par 470 voix contre 84.

M. Vaillant prend alors la parole et combat la convention.

Il réclame la gestion directe de l'établissement de Vichy par l'Etat, dans le cas où la commune de Vichy reprendrait de devenir elle-même fermière de l'établissement.

M. Maurice Lasserre, rapporteur, combat le contre-projet de M. Vaillant et déclare que la convention conclue présente beaucoup d'avantages pour l'Etat, tout en assurant le traitement gratuit de tous les indigents.

Plusieurs orateurs prennent encore la parole, puis l'ensemble de la convention est adopté à mains levées.

Séance demain à deux heures ; la séance est levée à 7 heures.

# SÉNAT

*Séance du vendredi 10 décembre*

Présidence de M. Loubet, président

La séance est ouverte à 3 heures 10.

L'ordre du jour appelle la discussion de nombreux projets d'intérêt local, qui sont adoptés les uns après les autres.

Le Sénat adopte en seconde lecture le projet de loi relatif au commerce du bocaux.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi sur les cadenas.

Les trois articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

Le Sénat adopte ensuite en première délibération le projet portant réduction du droit fixe de recommandation applicable aux objets affranchis à prix réduits.

### Les alcools dénaturés

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au régime fiscal des alcools dénaturés.

M. Ribot, rapporteur, explique les modifications que la commission a dû apporter, d'accord avec le ministre des Finances, au texte du projet qui avait été précédemment soumis au Sénat.

M. de Verninac regrette que le gouvernement ait cru devoir soustraire les dispositions du projet actuel de la loi générale des boissons.

M. Cochery, ministre des finances. — Le gouvernement n'abandonne nullement la loi des boissons, et, s'il a extrait des dispositions particulières de la loi générale, c'est qu'elles présentent un caractère d'extrême urgence.

Les articles modifiés en partie par la commission sénatoriale sont adoptés sans débats et sans nouvelles modifications. Le projet devra en conséquence retourner devant la Chambre. — La séance est levée à cinq heures. Séance mardi.

# Le Congrès de la Démocratie Chrétienne

## A LYON

La seconde journée du congrès de la démocratie chrétienne a été consacrée, selon le programme, à la question ouvrière. La première séance était, ce matin, présidée par M. l'abbé Naudet. L'éloquent conférencier populaire a commencé les travaux par une courte et substantielle allocution. Il y a mis ce point en pleine clarté : que, si la démocratie chrétienne attache une très haute, une très essentielle importance à son programme ouvrier, elle ne doit pas être considérée cependant comme un parti purement ouvrier : elle est plus large et toutes les classes y ont accès dans ses rangs.

Après cette observation, le R. P. Dehon a précisé, dans un excellent exposé, les principales revendications ouvrières de la démocratie chrétienne. Mais avant tout, il a tenu à rendre un profond hommage, en même temps qu'à donner une adhésion complète à l'encyclique lumineuse de Léon XIII à marqué d'une façon si nette et si profonde, les grands traits de notre programme ouvrier. Au premier rang de nos revendications ouvrières, le P. Dehon a placé celles qui ont pour but une restauration morale et surtout la restauration de la famille.

Après ces revendications, le savant et savant rapporteur a énuméré tous les *desiderata* qui nous formulons, dans le sens économique et social, en vue d'assurer le bien-être des ouvriers : de l'arbitrage ; réglementation des heures de travail ; minimum de salaire à fixer pour les corporations ou la profession ; réglement d'atelier nécessaire, en bannes et halles, des conditions du travail ; inspection du travail par des délégués ouvriers dont la compétence pratique égale une sûreté de plus à la compétence scientifique des ingénieurs ; assurance obligatoire contre les accidents ; droit, pour les associations ouvrières, de posséder des immeubles de rapport et entre aussi traités sur un pied d'égalité avec les sociétés capitalistes.

Le R. P. Dehon a énuméré encore d'autres revendications ouvrières. Il a été vivement applaudi.

Puis, après exposé d'usage, le congrès a pris, comme sujet d'étude, les vœux adoptés par le dernier congrès ouvrier chrétien de Reims.

Le premier de ces vœux posait ainsi les principes fondamentaux de la démocratie chrétienne : « Religion, famille, propriété. » Après plusieurs observations de M. l'abbé Naudet et de M. Chartrain, on a résolu de former quatre sous les bons du gouvernement : « Dieu, Famille et Patrie, — Travail et propriété. »

Le deuxième vœu prévoyait, pour les syndicats professionnels, la personnalité complète et une juste extension du droit de posséder.

Le troisième vœu est ainsi formulé : « Réglementation des salaires par des commissions mixtes, composées des délégués des ouvriers et des délégués des patrons, réunis séparément. »

Après l'adoption de ces vœux, la séance a été levée : elle avait duré bien remplie, et quant à la somme et quant à la qualité du travail.

### Troisième journée

Lyon, 10 décembre. — Hier soir a eu lieu un grand meeting populaire présidé par M. Léon Harmel dont l'allocution a été fort applaudie. L'hommage qu'il a rendu à Léon XIII, en particulier, a été salué par des applaudissements.

Un ouvrier, M. Chartrain, a parlé des devoirs des travailleurs. M. l'abbé Naudet a fait une conférence fréquemment et chaleureusement applaudie sur l'Eglise et le travail.

La séance de ce matin a été présidée par M. l'abbé Garnier, assisté de M. l'abbé Naudet, de M. Crétinon et du chanoine Dehon.

On entend successivement :

Un rapport de M. Georges Goyau sur la théorie et l'organisation du vote, la représentation des minorités, la représentation professionnelle et le *referendum*; un rapport de M. Crétin, de Bordeaux, sur le vote obligatoire avec bulletins tricolores.

L'assemblée adopte le vote obligatoire avec pénalités contre les abstentionnistes ; amende fixe ou proportionnelle avec obligation aux législateurs d'assurer la liberté du vote par des mesures spéciales, et le vote sous enveloppe.

# Nouvelles du Jour

### Une proposition de loi contre les juifs

Paris, 10 décembre. — La *Libre Parole* de demain annonce que M. de Beauregard, le nouveau député de Bressuire, déposera, mardi, à la Chambre, la proposition de loi suivante :

« Article premier. — Il est interdit, à tout individu d'origine juive, de faire partie d'aucune administration publique.

« Article 2. — Tout Français, ou de parents étrangers, ne pourra, qu'à la seconde génération, être admis à une fonction relevant du contrôle de l'Etat. »

Dans l'exposé des motifs de sa proposition, l'auteur constate que, depuis un siècle, les juifs ont tout envahi, tout accaparé chez nous ; ils semblent avoir pour mot d'ordre de mettre la France en coupe réglée et à la merci des puissances étrangères.

« La campagne engagée dans l'affaire Dreyfus est une manifestation de plus de leurs sentiments anti-français. Ils sont responsables de tous nos krachs financiers : ils ont envahi le patrimoine intact de notre armée ; c'est un de leurs qui a livré les secrets de notre défense nationale. »

Le dancer que M. de Beauregard signale du côté des Juifs, il le signale aussi du côté des étrangers.

### La loi sur la presse. — Importantes modifications

Paris, 10 décembre. — On a dit que M. Fiandin, et un certain nombre de ses collègues, appartenant à toutes les nuances de l'opinion, ont présenté une proposition tendant à modifier la loi de 1881 sur la presse.

Cette proposition diffère notamment que le délai imposé par la loi pour l'insertion de la réponse de toute personne nommée ou désignée dans un article de journal courra du jour où la réception de la réponse aura été constatée, soit par exploit d'huissier, soit par récépissé, qui ne pourra être refusé, et délivré à l'expéditeur, à son tonde de pouvoir munit d'une attestation écrite ou même à l'agent des postes porteur de la lettre recommandée ou chargée.

Elle tend, en outre, à compléter l'article 13 de la loi de 1881, en assurant la sanction du droit de réponse pendant la période électorale.

A cet effet, elle dispose que pendant cette période, le délai de trois jours pour l'insertion de la réponse sera réduit à 24 heures, et que le délai de citation pour refus d'insertion sera également réduit à 24 heures.

Elle permet même, dans les trois jours précédant le scrutin, de citer d'heure en heure.

Cette proposition a été examinée aujourd'hui par la commission à laquelle elle avait été renvoyée; elle a été adoptée telle quelle, sauf une modification de détail, et M. Olivon Barrot a été chargé du rapport.

Il semble que de vives polémiques vont s'engager à ce sujet, et que la loi ne passera plus sans résistance; un grand nombre de ceux qui l'avaient signée ont même annulé leur signature.

On estime que la proposition Fiandin ne vise à rien moins qu'à permettre aux candidats riches d'écraser les journaux qui les combattent, et, en tous cas, à gêner considérablement la presse dans son œuvre.

Déjà, M. Castelin a déposé un amendement à la proposition Fiandin.

M. Castelin demande qu'on supprime le dernier paragraphe de l'article 13 de la loi de 1881, et qu'on le remplace par le paragraphe suivant : « L'insertion de la réponse sera gratuite et les réponses ne dépasseront pas le double de la longueur de l'article. »

A la suite de quelques observations qui lui ont été faites sur l'impossibilité de limiter une réponse au double de l'attaque, quand une imputation diffamatoire ou calomnieuse aurait été formulée en très peu de mots, M. Castelin a modifié comme suit son amendement :

« La réponse sera gratuite et ne devra pas excéder le double de l'article, le chiffre de cinquante lignes, quand l'article, auquel il est répondu, à moins de vingt-cinq lignes. »

M. Fiandin s'est rallié à cette rédaction.

### A propos d'une radiation d'une liste électorale

Paris, 10 décembre. — Le tribunal des conflits vient de trancher une question de compétence des plus délicates.

Un sieur L... apprit lors de la publication des listes électorales qu'il avait été l'objet d'une radiation motivée par un jugement de faillite datant de 1867. Il protesta énergiquement et fit afficher sa protestation.

Le maire répondit par une contre-affiche où il accusait L... de vouloir duper les électeurs en contestant un jugement de faillite resté ignoré dans le pays.

Or, le maire avait été induit en erreur, et L..., alors, l'assigna en dommages-intérêts. Le Tribunal se déclara incompétent, mais la Cour de Bordeaux infirma le jugement et renvoya la cause devant un Tribunal autrement composé qui la retint. Le préfet est alors intervenu pour déclarer que les affiches du maire étaient des actes administratifs.

Mais le tribunal des conflits a refusé cette qualification aux placards du maire pour ne l'accorder qu'au tableau rectificatif de la liste électorale. Aussi le tribunal s'est déclaré compétent pour connaître de ces derniers actes.

### Les obligataires du Panama

Paris, 10 décembre. — Un groupe d'obligataires du Panama vient de saisir le Tribunal civil de la Seine d'une demande tendant à la répartition immédiate entre ses divers ayants-droit de l'actif existant entre les mains du liquidateur.

Cet actif est représenté par une quantité considérable d'obligations à lots dont la valeur, d'après les demandeurs, dépasse d'année en année. Il y a donc intérêt, pour les créanciers, à ce qu'elles soient réalisées le plus tôt possible, et, conformément à la loi de 1893, à ce que le produit de cette réalisation soit réparti entre les créanciers.

En conséquence, les demandeurs concluent à ce qu'il plaise au tribunal : 1° Ordonner que dans le délai qu'il jugera à fixer, il sera procédé par M. Gaution, liquidateur, à cette répartition de l'actif, sous la mise en réserve de la somme nécessaire pour opérer la libération éventuelle des actions de la Compagnie nouvelle ; 2° déterminer les conditions de la réalisation de l'actif dans le plus bref délai possible ; 3° en ce qui concerne les bons à lots, ordonner leur répartition entre les obligataires si cette répartition est jugée possible sans ordonner leur vente en réservant, au profit des obligataires, un droit de préemption.

Me Waldeck-Rousseau plaide pour les demandeurs.

### Un Valenciennois volé dans le train

Paris, 10 décembre. — M. Dore, négociant à Valenciennes, en arrivant ce matin à Paris, s'aperçevait, en descendant du train, qu'on lui avait volé son portefeuille, renfermant cinq cents francs, un carnet de chèques sur le Crédit Lyonnais, quelques papiers et son bulletin de bagages.

Il alla aussitôt porter plainte au commissaire spécial de la gare du Nord et une surveillance fut exercée dans le cas où le voleur viendrait retirer les bagages de M. Dore.

Dans la soirée, un commissionnaire se présenta avec le bulletin de bagages en question pour prendre livraison des colis.

On les lui remit et des inspecteurs de la sûreté le suivirent jusqu'à un hôtel du boulevard Magenta.

Un jeune homme attendait le commissionnaire qui se rétira.

Questionné sur la provenance des bagages, le jeune homme balbutia, puis montant quatre à quatre l'escalier de l'hôtel, pénétra dans sa chambre et se tira un coup de revolver dans la région du cœur.

Comme il respirait encore, on le transporta à l'hôpital Lariboisière.

On a retrouvé dans sa chambre le portefeuille de M. Dore, mais seuls les 500 francs y étaient encore ; le carnet de chèques et les papiers avaient disparu. A leur place se trouvaient quelques enveloppes de lettres au nom de M. Eugène H..., poste restante à Genève et à Lausanne.

### Un horrible drame. — Un homme qui tue son fils

Le Puy, 10 décembre. — A la suite d'une des fréquentes discussions qu'il avait au sujet d'argent avec sa femme et son fils François Glaize, propriétaire à Saint-Germain, a tué son enfant d'un coup de couteau au bas-ventre. La victime avait trente-deux ans. La femme avait eu le temps de fuir. La gendarmerie, appelée, a trouvé le meurtrier pendu à la porte du grenier.

### Un drame dans une mine. — Trois morts

Mâcon, 10 décembre. — Il y a eu, à Epinac, au moment où les ouvriers quittaient leur descente au puit d'étanger, le cage contenant quatre mineurs chaviré ; trois de ces malheureux furent précipités d'une hauteur de 600 mètres. Leurs corps ont été retrouvés en bouillie. Le quatrième a pu s'accrocher à l'échelle de sauvetage et remonter sain et sauf.

### Trois personnes englouties par une avalanche de neige en Italie

Rome, 10 décembre. — Une famille, composée du père, de la mère et d'une jeune fille de quinze ans, a été engloutie, par une avalanche de neige, sur la route de Pontebbo Andine. Les trois cadavres ont été retrouvés après douze heures de recherches.

### Les Anglais en Afrique

Londres, 10 décembre. — On mande de Kintampo, dans l'hinterland de la colonie anglaise de la Côte-d'Or, qu'Anba a été occupée le 17 novembre sans opposition par le major Jenkinson. Le bruit court que Samory concentre ses forces à Kong.

Londres, 10 décembre. — Les journaux annoncent que M. de Courcelles, ambassadeur de France, s'est rendu cette après-midi au *Colonial Office* où il a eu, avec M. Chamberlain, une longue entrevue.

Sans préjuger de ce qui a pu être arrêté dans cette entrevue, on pense qu'il a du être question des concessions réciproques que l'Angleterre et la France seraient appelées à se consentir sur le Niger et dans les régions du Haut Nil et aussi peut-être du retrait de la charte à la Compagnie du Niger, décision arrêtée, suivant le *Manchester Guardian*, au dernier conseil de cabinet.

### Les octrois

Paris, 10 décembre. — La commission sénatoriale relative à la suppression des octrois a adopté sans modifications le projet voté par la Chambre.

### L'expulsion d'un habitant de Lunéville soupçonné d'espionnage

Lunéville, 10 décembre. — M. Hefriot, agent général d'une compagnie d'assurances sur la vie, suspect d'espionnage, vient de recevoir un ordre d'expulsion. La mesure qui vient d'être prise contre M. Hefriot est l'objet en ville de tous les commentaires.

### Les capitaines de corvette

Paris, 10 décembre. — M. Cabart-Danneville, sénateur de la Manche, a déposé une proposition tendant au rétablissement du grade de capitaine de corvette. Il sera créé cent capitaines de corvette pris parmi les lieutenants de vaisseaux, ayant onze années de service dont quatre années à la mer à bord des bâtiments de l'Etat.

### Un nouveau ministre de la guerre en Russie

Londres, 10 décembre. — On mande de St-Pétersbourg au *Daily Telegraph* :

« Le Tsar a nommé ministre de la guerre russe le général Troizky, commandant du district de Wilna. L'ancien ministre de la guerre, général Wonowsky, est nommé membre du Conseil d'Etat. Il reçoit le titre de comte. »

Le *Times* publie la même nouvelle.

### Le successeur de M. de Mohrenheim

St-Pétersbourg, 10 décembre. — L'*Officiel* enregistre la nomination du prince Oaroussow, ministre de Russie à Bruxelles, à l'ambassade de Paris.

### Le massacre de l'expédition Marchand

Paris, 10 décembre. — L'*Agence Havas* reçoit de Bruxelles le télégramme suivant :

« Bruxelles, 10 décembre. — La rivière sur laquelle les débris de l'expédition Marchand se sont rabattus est le M'Ongou. »

Au ministère des Colonies, on continue à déclarer qu'on n'y a, jusqu'à présent, reçu aucune nouvelle confirmant ou infirmant les bruits répandus jusqu'à ce jour.

### Une singulière dépense au budget de la guerre en Allemagne

Voici de quoi faire rêver notre ministre de la guerre.

Dans le budget prussien, on a inscrit la somme de 11,500 marks destinée à la pose des fausses dents aux sous-officiers qui en ont besoin et au plombage de leurs dents creuses.

L'administration militaire allemande donne comme motif de cette dépense que les sous-officiers, en parlant à leurs hommes, doivent articuler bien nettement les mots, ce qui est souvent impossible quand la bouche n'est pas suffisamment garnie de dents.

### Une tortue du siècle dernier

Lorsqu'en 1810 l'île Maurice fut cédée à l'Angleterre, il y avait dans les casernes de l'artillerie, à Port-Louis, une tortue gigantesque.

Elle y est toujours, mais aujourd'hui la pauvre bête est presque aveugle. Sa carapace a 8 1/2 pieds de largeur, et lorsque l'animal qui pèse 450 kilos est en marche, il est à deux pieds au-dessus du sol et porte facilement deux hommes.

Cette tortue, que l'on croit âgée de deux cents ans est évidemment une survivante de celles qui vivaient sauvages dans les Seychelles et quelques autres îles de l'Océan Indien. Maintenant on n'en trouvé plus que dans les îles Aldraba au Nord-Ouest de Madagascar, d'où elles disparaissent rapidement.

### La crise dans l'industrie du coton

Londres, 10 décembre. — La grève qui paraissait imminente dans le Lancashire est conjurée. Dans une réunion tenue à Manchester, l'Association des patrons a décidé de ne pas donner suite à son projet de réduction de 5 0/0 des salaires. On attribue cette résolution à l'amélioration sensible qui s'est produite dans l'industrie du coton au cours de ces dernières semaines.

### Les Allemands en Chine

Londres, 10 décembre. — On télégraphie de Berlin que malgré les nouvelles annonçant que la Chine accordait à l'Allemagne toutes les satisfactions qu'elle demandait, celle-ci ne renoncera pas pour cela à l'occupation de Kia-Shao.

Un premier train est parti de Spandau avec des armes et des munitions; trois cent cinquante soldats d'infanterie ont été versés à l'*infanterie de marine pour servir en Chine.*

### Un attentat contre le sultan

Londres, 10 décembre. — On télégraphie d'Athènes au *Daily Chronicle* qu'un attentat a eu lieu lundi dernier contre le sultan.

Les coupables sont deux soldats du service impérial d'Kidiz-Kiosk.

Le sultan a fait torturer ces soldats pour en obtenir le nom des instigateurs de l'attentat, mais ils sont morts sans avoir voulu rien révéler.

### Le testament de la duchesse de Teck

Londres, 16 décembre. — L'ouverture du testament de la duchesse de Teck, qui vient de mourir, a causé une énorme surprise dans les milieux de la cour. La défunte duchesse ne laisse pas un centime à son époux, le duc de Teck.

De pareilles dispositions testamentaires se voient assez fréquemment en Angleterre ; elles constituent pour ainsi dire une concession tacite faite au peuple anglais qui, s'il n'aime pas énormément ceux qu'il appelle *foreign princes*, aime encore moins qu'on leur attribue une part quelconque des apanages que reçoivent du Trésor les princesses leurs épouses.

Toute la fortune de la duchesse de Teck, — et elle est assez considérable, — ira donc à ses enfants.

### Un équipage affamé

Londres, 10 décembre. — On télégraphie du Cap que l'*Aveout*, transport affrété, vient de débarquer 1,000 hommes de troupe.

Ces hommes, de même que l'équipage du transport, ont déclaré avoir été affamés en route.

Ils sont débarqués à demi-morts de faim ; ils ont porté plainte contre le capitaine.

### Troubles en Moravie

On mande de Vienne que les émeutes ont gagné la Moravie.

Un combat a eu lieu à Brünn, entre Tchèques et Allemands, à la suite d'une démonstration tchèque ; les Allemands ont fait une contre-manifestation qui s'est également terminée par une bataille en règle.

# NOS PRIMES

Deux superbes primes sont offertes cette année aux lecteurs du *Journal de Roubaix*.

Par suite d'un arrangement avec les éditeurs, nous pouvons mettre en vente à des *conditions exceptionnelles* un magnifique ALBUM contenant **DEUX CENTS DESSINS DE MAITRES MODERNES.**

## DESSINS !

Cette remarquable collection, d'une *valeur artistique hors ligne* et d'une variété infinie dans les sujets, convient aux *amateurs*, aux *étudiants*, en un mot, à toutes les personnes qui aiment l'art ou s'adonnent à l'étude du dessin.

**Cet important ouvrage peut être mis entre toutes les mains.**

Ce recueil est *unique*; les collectionneurs y trouveront **DEUX CENTS** dessins et croquis signés des maîtres les plus en vue.

Ces dessins pourront développer chez les **enfants** le sentiment artistique et les guider sûrement dans leurs premiers essais.

**L'Album des Maîtres Modernes** est appelé à un succès retentissant. Nos lecteurs, les premiers, auront la bonne fortune de pouvoir se procurer les **200 dessins**, *richement reliés sous un format commode*, pour le prix minime de **6 francs 50.**

## MUSIQUE !

Aux musiciens, si nombreux parmi nos lecteurs, nous offrons en prime, un *Album Musical*, contenant **dix morceaux** des meilleurs compositeurs.

Tous les amateurs de bonne musique désireront posséder dans leur collection l'*Album du Paris-Piano*.

Notre belle prime est, dès maintenant, en vente au bureau du journal, 71, Grande-Rue, au prix de **1 franc 25.** 27890


## UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

SIÈGE : **CAFÉ PANDORE, rue Pauvrée, 28**

CONVOCATIONS :

2e *Section Est.* — BUREAU DE LA RUE PIERRE DE ROUBAIX. — Samedi 11 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet Dujardin, rue du Tilleul, 212, conférence par Me Chatteleyn : « L'Union Sociale et le Collectivisme ».

3e *Section-Ouest.* — BUREAU DE LA RUE BRÉZIN. — Samedi 11 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet Deschamps, place d'Amiens, réunion mensuelle du 2e groupe.

5e *Section-Nord.* — BUREAU DE LA PLACE NOTRE-DAME. — Samedi, 11 courant, à 8 heures 45 du soir, café Dupauw, place Notre-Dame, réunion du deuxième groupe.

5e *Section-Est.* — BUREAU DE LA RUE D'HÉM. — Samedi 11 courant, à 8 h. 1/2 du soir, estaminet Mollescamps, « A St-Jean-Baptiste », réunion du 1er groupe. Remise des cartes aux nouveaux adhérents.

1e *Section-Est.* — BUREAU DE LA RUE DECRÈME. — Samedi 11 courant, à 8 h. 1/2 du soir, estaminet Vanclef, rue Jouffroy, 33, réunion du groupe: La Revanche des Patriotes.

5e *Section-Nord.* — BUREAU DE LA RUE TURGOT. — Samedi 11 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet de la Basse-Masure, réunion du sous-comité de section.

2e *Section-Nord* — BUREAU DE LA RUE SAINT-VINCENT. — Samedi 11 courant, à huit heures et demie du soir, au Vieux Château d'Or, rue Stéphenson, réunion du troisième groupe. — Remise des cartes aux nouveaux adhérents.

1e *Section-Nord.* — BUREAU DU BOULEVARD D'HALLUIN. — Dimanche 12 courant, à dix heures et demie du matin, estaminet Dekeyser, rue de la Barbe d'Or, réunion du quatrième groupe.


# Chronique Locale

## ROUBAIX

**A l' « Union Sociale et Patriotique ».** — Une conférence sera faite, sous les auspices du comité de l'*Union Sociale et Patriotique*, aujourd'hui samedi, à huit heures et demie très précises du soir, à l'estaminet Dujardin, rue du Tilleul, 212 (2e Section-Est). M. Chatteleyn prendra pour sujet : *L'Union Sociale et le Collectivisme.*

**Une conférence à la Société de Géographie.** — C'est aujourd'hui samedi, qu'aura lieu, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, à huit heures et demie du soir, la conférence annoncée. M. Paul Van Houcke, rédacteur à l'*Echo du Nord*, relatera le voyage qu'il fit en Russie, lors de la visite de M. Félix Faure au Tsar.

**Une conférence à l' « Union Catholique. »** — Le comité directeur de l'*Union Catholique* organise une conférence qui sera donnée, le dimanche 12 décembre, à 3 heures 3/4, dans la salle de la Maison des Œuvres, 84, Grande-Rue, par M. Joseph Gervais, avocat du barreau de Lille. Ordre du jour : « Les nécessités du temps présent. »

**Les patentes.** — La matrice des patentes de 1898 pour les perceptions Est et Ouest, est déposée à la Mairie. Pendant dix jours, à partir du 10 décembre, les intéressés pourront en prendre connaissance et faire, s'il y a lieu, leurs observations.

**Les chiens enragés.** — On nous communique de la Mairie la note suivante :

« Plusieurs cas de rage ayant été signalés, le Maire de Roubaix a l'honneur de prier les habitants de se conformer très strictement aux prescriptions des arrêtés relatifs à la circulation des chiens.

» Dans le cas où la police aurait à constater un certain nombre de contraventions, le Maire se trouverait dans l'obligation d'édicter les mesures plus sévères réclamées par la commission d'hygiène dans sa séance du 19 novembre »

**Société des Anciens militaires de l'armée de mer.** — Une réunion aura lieu le dimanche 12 décembre, à trois heures précises, au local de la société, 2, rue du Pays. Ordre du jour : Visite à la tombe de M. Delbecque, ancien président. La présence est indispensable; les insignes sont de rigueur.

**Bouchée de Pain et Refuge de Nuit.** — Journée du vendredi 10 décembre 1897: hommes et femmes, 630; enfants, 820. Refuge, 29 lits occupés.

**UNE FEMME FRAPPÉE A COUPS DE TRANCHET.** — Jeudi soir, une ouvrière couturière de la rue du Fort, Mme Philomène Vanhove, femme Dewaegener, a été frappée à coups de tranchet par un cordonnier, Joseph Depreter. Cet individu qui avait été, pendant un an, pensionnaire chez sa victime, fut prié dernièrement de quitter son logement. Il se retira et alla habiter Bruxelles puis gagna la Hollande. Il y a quelques jours, il revenait à Roubaix, et allait demeurer rue Archimède.

Jeudi matin, il fut à la rencontre de son ancienne logeuse, qui travaille chez M. P..., fabricant de voitures d'enfants, rue de la Barbe d'Or, et lui demanda de l'argent au moment où elle se rendait à la fabrique. L'ouvrière lui remit cinq centimes, tout ce qu'elle possédait.

A la sortie de l'usine, vers huit heures du soir, Philomène Vanhove rencontra encore Joseph Depreter qui l'attendait rue de Tourcoing. Sans mot dire, l'ouvrier cordonnier la prit à bras le corps, la mit dans l'impossibilité de faire un mouvement, et la frappa d'un coup de tranchet au côté gauche du cou et de plusieurs autres coups au bras.

En voulant se débattre pour empêcher son agresseur de l'atteindre, Mme Devaegener fut encore blessée à la main droite et au bras gauche et ses vêtements furent traversés de coups de tranchet.

Aux cris poussés par la victime, plusieurs personnes descendirent d'un tramway qui passait et vinrent porter secours à la malheureuse femme. Depreter prit aussitôt la fuite, mais il ne tarda pas à être arrêté à son domicile par les agents de police Wante et Merchaghé et fut écroué au poste du premier arrondissement.

Mme Dewaegener, qui, heureusement, n'a été blessée que légèrement, a reçu les soins de M. le docteur Carlette qui lui a suturé les plaies, et lui a prescrit un repos d'une huitaine de jours.

Vendredi matin, l'inculpé a été interrogé par M. Villon, commissaire de police du 1er arrondissement. Il a déclaré au magistrat qu'étant ivre, jeudi soir, il ne se rappelait pas ce qui s'était passé la veille et qu'il n'avait eu aucun motif de frapper Mme Dewaegener. Depreter a été maintenu et sera conduit samedi à une heure à Lille.

**Un accident, rue Saint Jean.** — Jeudi soir, Charles Verdonck, dit Charles le chauffeur, âgé de 32 ans, demeurant rue Saint-Jean, est tombé du haut en bas d'un escalier en se rendant à sa chambre à coucher et a été relevé ayant une grave blessure à la tête d'où le sang s'échappait abondamment. M. le docteur Godefroy, mandé, fit transporter le blessé à l'Hôtel-Dieu.

**Un homme mordu par un chien.** — Il y a quelques jours, le chien de M. Van Desfontaines, boucher rue de l'Epeule, a mordu au bras un de ses voisins, M. Pierre Van Belleghem, journalier, âgé de 64 ans. M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement, a fait aussitôt abattre le chien qui fut soumis à un examen médical. Le vétérinaire n'ayant pas reconnu l'animal sain, fit un rapport dans ce sens aux autorités. Jeudi dans la journée, M. Van Belleghem s'est rendu à Lille pour suivre le traitement Pasteur.

**Un accident de voiture.** — Un charretier, employé chez MM. Jonville frères, négociants en charbon, passait, jeudi soir, avec son attelage à proximité de la barrière du Tilleul, à Tourcoing, lorsqu'il fut blessé, aux jambes, par une voiture qui venait en sens inverse. Le malheureux, Charles Mansart, âgé de 48 ans, demeurant rue Christophe-Colomb, reçut, sur place, les premiers soins et fut ensuite transporté à l'Hôtel-Dieu, à Roubaix.

**Une arrestation, rue Neuve.** — L'agent de la sûreté Labbe passait, jeudi soir, vers neuf heures, rue Neuve, quand il rencontra un journalier, nommé Désiré Petit, âgé de vingt-cinq ans, sans domicile fixe. Cet individu, qui est recherché par le parquet de Beauvais, a été arrêté et emmené au dépôt.

**Un accident de tramway.** — Jeudi soir, vers cinq heures et demie, le car électrique a tamponné une voiture, près du pont du Galon d'Eau. Le choc fut si violent que le domestique, un nommé Hurnaert, fut projeté sur le sol. La voiture, qui appartient à Mme veuve Delrue, savonnière, rue de l'Arbrisseau, à Lille, fut entraînée sur un parcours d'une dizaine de mètres, un des brancards fut brisé et les harnais des cheva